

AVRIL 2020

UD NORD

Numero : 910

Prix : 1 euro

LA BOURSE OU VIE?



Union départementale
des syndicats CGT
du Nord



03.20.62.11.62



contact@cgt59.fr



254 bd de l'usine
59030 Lille cedex



www.cgt59.fr



@udcgnord59



@udcgnord59



UDnews#59

nord
59

la
cgt
union départementale

SECURITE SOCIALE-HOPITAL PUBLIC_ LUTTE CONTRE LE COVID 19 MEME COMBAT

Il y a 77 ans, c'était la guerre. La France, l'Europe est occupée par les nazis allemands qui peuvent compter sur la collaboration de l'extrême droite, de nombreux patrons et du gouvernement vichyste pour assoir leur occupation.

Pendant ce temps, des femmes, des hommes, des résistants, qui dans l'ombre, livrent un combat sans merci contre l'envahisseur. Ce qui fera dire à François Mauriac, « Seule la classe ouvrière est restée dans sa masse fidèle à la patrie profanée »

Pendant qu'ils font la guerre au fascisme les différents réseaux, mouvements clandestins de la résistance décident de se réunir et créent, le **Conseil National de la Résistance (CNR) présidé par Jean Moulin. Louis SAILLANT représente la CGT au CNR. Il en deviendra le président en 1944.**

Pendant la guerre, la France est sous l'occupation nazis et de l'armée Hitlérienne, les représentants des organisations de la Résistance, ont décidé de s'unir sur le programme suivant, qui comporte à la **fois un plan d'action immédiate contre l'opresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la Libération du territoire, un ordre social plus juste et adopte, dans la clandestinité le 15 mars 1944, et intitulé « Les jours heureux », le programme du CNR. La Sécurité Sociale en fait partie !**

Ambroise CROIZAT, Ancien secrétaire Général de la FTM CGT et communiste a participé à l'élaboration du programme du CNR qui aboutira au lendemain de la Libération à la création de la sécurité sociale avec pour fondement quatre grands principes : **Unicité,- Solidarité – Universalité –Démocratie !**

La création de la « sécu » n'aurait pas été possible sans le rapport de force de la Libération favorable à la classe ouvrière : **5 millions d'adhérents à la CGT, une classe ouvrière grandie par sa lutte dans la résistance, un patronat déconsidéré par sa collaboration avec l'ennemi nazi !**

Alors qu'elle n'est pas encore née la « sécu » est attaquée par les forces du capital et ses serviteurs politiques. Une preuve, si besoin était, c'est qu'alors qu'elle a été créée sous le gouvernement provisoire du Général De GAULLE, c'est lui qui en 1967, mettra fin par ordonnances, au principe de l'égalité des droits en **séparant les risques par la création de 3 branches de la sécurité sociale : Maladie, Famille, Retraite. Elles deviennent autonome financièrement et le gouvernement peut ainsi intervenir dans leur gestion.**

Depuis les gouvernements successifs ont poursuivi leur sale besogne destructrice de notre « sécu » et il aura fallu les nombreuses mobilisations, bien souvent à l'appel de la seule CGT pour amortir les coups portés qui demeurent malgré tout importants : **Déremboursements, baisses des prestations, baisse des pensions, casse des services rendus, fermeture et éloignement des points d'accueil , appauvrissement des moyens humains et matériels pour de l'Hôpital public etc.**

Ce bref rappel pour but de regarder le passé avec nostalgie, ni d'y chercher un guide pour l'activité présente, mais pour y chercher des repères afin de mieux comprendre le présent et anticiper l'avenir. Notamment en cette période de pandémie du COVID-19. (*Se souvenir de l'avenir – Aragon*)

En effet, patronat et gouvernements successifs exigent de **l'hôpital public une diminution de ses dépenses dans le but que la branche assurance maladie de la Sécu fasse des économies, mais à quel prix ?**

De projets de loi en projets de loi sur le Financement de la Sécurité Sociale (PFLSS), votés par les majorités parlementaires successives qui n'ont fait qu'adopter des lois d'austérités. Rien que pour ces **3 dernières années, elles ont imposé à l'Hôpital public, près de 5 milliards d'euros d'économie**, à quoi il faut ajouter les conséquences la loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » (HPST) votée 2009 etc.

Ces mesures **ont pour conséquence, la fermeture de 20.000 lits en France, un millier pour la région Nord/Pas de Calais engendrant la suppression de plusieurs milliers d'emplois hospitaliers...**

Les EPHAD ne sont pas mieux lotis !

Nous devons le maintien du service public hospitalier à l'ensemble des personnels, à leur professionnalisme, leur dévouement, leur attachement sans faille à leur mission !

Bien avant l'apparition du COVID 19, l'Hôpital Public, les EPHAD étaient cruellement en manque de moyens humains et matériels. Les personnels étaient épuisés et pour la plupart, dans l'impossibilité de récupérer leurs nombreuses heures supplémentaires...

Notre sécurité sociale, cet héritage, représenté par « *un vrai lieu de solidarité, un rempart contre le rejet et l'exclusion* » qui nous a été transmis par nos aînés, ne nous appartient pas, nous avons le devoir de nous mobiliser afin de le transmettre aux générations futures.



Pascal Blindal

Espace
Revendicatif

Malgré les alertes des scientifiques ces dix dernières années, le gouvernement assène que personne ne pouvait prévoir l'épidémie de COVID19 mais il omet soigneusement de dire que c'est le jeu de Monopoly du capital financier, la marchandisation des biens communs, dont la santé, et le laminage des services publics par 30 ans de politique néolibérale qui a amplifié les effets de l'épidémie et produit la catastrophe sanitaire que nous subissons aujourd'hui.

L'affaire des masques a mis brutalement en lumière de manière tragique l'impéritie des gouvernements successifs, l'ineptie du tout marché et des privatisations, l'indécence de la recherche du meilleur taux de profit et l'abomination à vouloir le préserver quoiqu'il en coûte aux travailleurs.

Fermeture et délocalisation en Tunisie, avec la bénédiction du gouvernement, en 2018 de la principale usine de production de masques de Plaintel (Bretagne), fermeture et délocalisation, avec la bénédiction du gouvernement, de la seule usine européenne de production de bouteilles d'oxygène de Gersat (Auvergne), arrêt de la production d'hydroxy-chloroquine de l'usine Favard de Lyon par manque de principe actif dont la production a été stoppée en Inde... L'industrie pharmaceutique, avec la bénédiction du gouvernement, a organisé la pénurie dans l'espoir de se faire de juteux profits. C'est ainsi que le prix d'un kilo du principe actif de la chloroquine a été multiplié par 10, passant de 120€ à 1200€.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, par le décret du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire article 12 partie III le gouvernement a organisé une concurrence inique entre les hôpitaux, les régions et les entreprises non essentielles pour l'achat et la distribution des masques. (Voir notre lettre ouverte au Préfet page X)

Voilà pourquoi, aujourd'hui le gouvernement MACRON-PHILIPPE fait dire par ses serviteurs médiatiques et son conseil scientifique composé en majorité de spécialistes de la « gouvernance » que l'efficacité de la chloroquine n'est pas prouvée comme hier ils soutenaient que les masques étaient inutiles, et avant-hier que le confinement n'était pas à l'ordre du jour. Le mensonge comme méthode de gouvernement n'est pas nouveau mais là on atteint des sommets !

Pendant ce temps, la liste des entreprises non essentielles n'est toujours pas diffusée par le gouvernement et les salariés continuent de se rendre au travail la boule au ventre avant de succomber, les stocks de médicaments et de protection s'épuisent dans les unités de soins (le CHU de Lille n'a plus que 3 jours de stocks de surblouses et lance des appels aux dons), le matériel et les lits de réanimation sont saturés, les tests manquent, nos aînés meurent dans des EHPAD.

Mais, au lieu de stopper les productions non essentielles, au lieu de rouvrir les 4000 lits supprimés depuis 2018, au lieu de réquisitionner médicaments et matériels, au lieu d'embaucher des soignants en nombre, le gouvernement casse le code du travail et aménage des morgues géantes.

Si le COVID19 tue, le capitalisme assassine ! Car, lorsqu'il flaire un gros bénéfice il est prêt à tous les crimes. L'Histoire l'a démontré.

Pour autant, en ces temps tragiques où le confinement chamboule notre organisation et nous oblige à procéder différemment, il ne faudrait pas se laisser aller à croire que le mouvement social est en sommeil et que gouvernement et patronat nous ont laminés. Bien au contraire !

Il vit. Des luttes sont en cours dans de nombreuses entreprises et de nombreux services pour la protection des salariés, contre les tentatives de reprise d'activité (comme chez SOFANOR CRESPIN où la direction demande aux salariés de venir travailler en se munissant de leur propre matériel de protection qui leur sera remboursé plus tard !), pour l'arrêt des productions non essentielles. Bref pour la vie. Des préavis de grève sont déposés dans les services publics, à pôle emploi...

Il vit et se renforce. Partout la CGT renseigne, informe, organise et interpelle gouvernement, préfectures sous-préfectures, patronat, direction d'entreprise et chefs de service. De plus en plus de salariés se tournent légitimement vers la CGT qui enregistre une forte hausse des adhésions (**UD NORD + 543**)

Il vit, se renforce et s'organise pour que, le « jour d'après », les travailleurs, dans leur union sacrée, soient en capacité d'aller demander des comptes à tous les comparses de la mascarade qui devront répondre de leur gestion et de leurs priorités. **Il vit, se renforce et s'organise** pour que le « jour d'après » les travailleurs soient en mesure de lutter pour imposer une autre société dans laquelle les secteurs clés devront être nationalisés et soustraits du marché afin de répondre aux besoins des populations.

SOMMAIRE

Edito	Page 3
Paroles de Syndicats	Pages 4 - 5
Cotisations	Page 6
Statut de l'encadrement	Page 7
Salaire immédiat, Salaires socialisé	Page 8 - 9
Election TPE	Page 10 –11
INDECOSA	Page 12
Conférence Régionale	Page 13

Commission paritaire :
0219 S05921 ISSN0152-383X

PAROLES DE SYNDICATS

Décathlon vient de rétro pédaler !

Ce n'est pas un geste honorable, ce n'est pas un acte de bonté envers les salariés. C'est juste le travail quotidien, déterminé, acharné de la CGT dans la défense des intérêts des travailleurs qui est la socle valeurs. On ne lâche rien. Et ça paie !

La CGT DECATHLON s'est opposée au racket des congés payés. L'entreprise « où il fait bon travailler » est comme toutes les autres : l'entreprise où il fait bon lutter.

DECATHLON voulait imposer la pose obligatoire des congés payés restants jusqu'au 31 mai que ce soit 6, 8 ou 10 jours durant la période de confinement.

Par la lutte, la CGT a obtenu que chaque salarié demeure libre de disposer de ses congés en laissant la possibilité de les avancer ou non.

Le travail de terrain paie !

Bravo aux délégués, élus, aux syndiqués pour leur pugnacité et leur détermination pour rétablir les salariés dans leurs droits.

La fierté est légitime !

PRO A PRO

SOMAIN L'ACTION COLLECTIVE DES SALARIES AVEC LA CGT PAIE !

Activité logistique alimentaire, pour la Restauration Hors Domicile. Pro à Pro Nord comptes 6 sites répartis sur 6 départements différents, Loiret, Île de France, Oise, Jura, Alsace, Nord.

Depuis la fermeture des écoles, puis des restaurants, notre activité générale est réduite de 50 %, ne gardant plus que la partie en destination des établissements de Santé

L'entreprise a donc fait recours au chômage partiel, adapté selon les services, sans prise en charge des 16 % de pertes de salaires, alors que METRO France assure le maintien de salaire à 100 % pour l'ensemble des salariés. Cette information suscite l'étonnement des salariés de Pro à Pro, puisque nous faisons partie du même groupe METRO.

Depuis le 25 février, nous interpellons la direction sur la prévention des risques de contamination au COVID-19. L'Italie venait de confiner des villes entières lorsque que les premiers cas de contamination se sont déclarés dans l'Oise, où se situe un des sites de la zone Nord de Pro à Pro. Nous avons émis un droit d'alerte envoyé directement à la direction générale de Pro à Pro.

La direction nous a répondu que la propagation de ce virus, ne représentait pas, pour elle, un danger grave

et imminent. Néanmoins elle nous a assurés de sa vigilance quant à l'évolution de cette crise et promis de mettre en place toutes les mesures nécessaires.

Depuis les interpellations de la CGT, la direction a organisé plusieurs réunion extraordinaires, CSE Central, mais aussi des CSE locaux hebdomadaires.

Sur le site de SOMAIN, il nous a pourtant fallu insister auprès de la direction pour avoir des discussions sur la gestion de crise.

Les informations ont du mal à nous parvenir. Suite aux décrets, la direction renie du jour au lendemain, sans avertir les représentants du personnel, les engagements pris en CSE. C'est pourquoi nous avons envoyé plusieurs courriers à la direction qui, pour la plupart, sont toujours sans réponses. Deux droits d'alerte ont été déposés, l'un concernant l'utilisation de produits d'entretiens nocifs sans protections individuelles adaptées et l'autre pour l'accès au dépôt par des chauffeurs extérieurs à l'entreprise. Car le manque de protections individuelles oblige à étendre les mesures de prévention, pour limiter au maximum les risques de contamination.

Le jeudi 2 avril, tous les salariés de la logistique présents, se sont arrêtés, pour avoir des explications de la direction sur l'organisation du chômage partiel, les mesures de prévention, comme les protections individuelles des agents d'entretien, la limitation de

PAROLES DE SYNDICATS

l'accès au dépôt uniquement aux salariés de l'entreprise et la prise en charge des 16 % avant la mise en place de la prime mensuelle de 200€ payée en fonction du temps de présence.

La direction s'est expliquée sur les différents points abordés, les documents appuyant ces propos devaient être envoyés au DS CGT, qui ne les a toujours pas reçus aujourd'hui.

La condition des salariés n'a pas évolué depuis cette action, mais **ils ont pris conscience que pour se faire entendre, il faut avoir une démarche collective**. Pour certains, c'est une découverte. Depuis cette action, l'ambiance est plus détendue dans le dépôt, mais beaucoup d'incohérences et de questions restent sans réponse.

Les élus et mandatés CGT ont prévu une démarche allant crescendo. A l'heure actuelle, toutes les incohérences et injustices constatés sont répertoriées par écrit afin d'informer et de laisser des traces qui seront bien utiles à l'heure des comptes.

Nous constatons depuis les premières annonces, que les membres du comité de direction, ont adapté leur organisation de travail, déplaçant leurs bureaux pour se rapprocher au plus près de leur lieu de réunion et de repas. Limitant ainsi leur rencontre avec les salariés.

Beaucoup de marchandises sont revenues dès la fermeture des écoles et restaurants le 16 mars. Habituellement les aliments invendus sont donnés aux associations caritatives, (c'est déductible des impôts) mais en ces temps de crise, les salariés ont demandé si la nourriture pouvait également leur être donnée. **La direction a répondu que rien ne serait donné aux salariés.**

Depuis le début du confinement, nous avons vu jeter 4 palettes de nourriture à la benne, sous prétexte que les associations prévenues ne sont pas venues les chercher. Alors qu'au même moment, les membres de la direction préparent leur déjeuner avec des aliments prélevés sur les stocks.

Les déclarations de perte et donations ont été demandées à la direction. Du coup, aujourd'hui la direction distribue une partie des aliments en direction de la benne aux salariés présent.

La CGT a fait passer à la direction le message que les salariés sont solidaires et qu'ils ne doivent pas être laissés pour compte **car la reprise de l'activité ne se fera pas sans eux.**

Relance cotisations clôture exercice 2018

L'année 2020 a commencé dans un environnement très revendicatif appuyé sur le conflit contre la réforme Macron des régimes de retraites. Plus qu'un mouvement d'opposition à la remise en cause de la solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle, notre CGT y porte des propositions d'améliorations substantielles des situations existantes, replaçant la solidarité et le collectif au centre du dispositif.

Aujourd'hui, avec le confinement actuel, le Bureau confédéral a décidé de reporter l'arrêt de l'exercice 2018 au 30 avril 2020 (au lieu du 31 mars).

L'indispensable mobilisation de toutes nos forces dans le combat que nous menons actuellement avec les ordonnances qui détruisent nos droits fondamentaux (les 35 heures, le congés payés, le repos hebdomadaire) ne peut toutefois pas nous faire oublier les indispensables conditions de sa réussite. Car c'est bien à partir de nos syndiqués et de nos forces organisées, formées, pleinement impliquées dans la vie fédérale, territoriale et confédérale, que le rapport de force se construit.

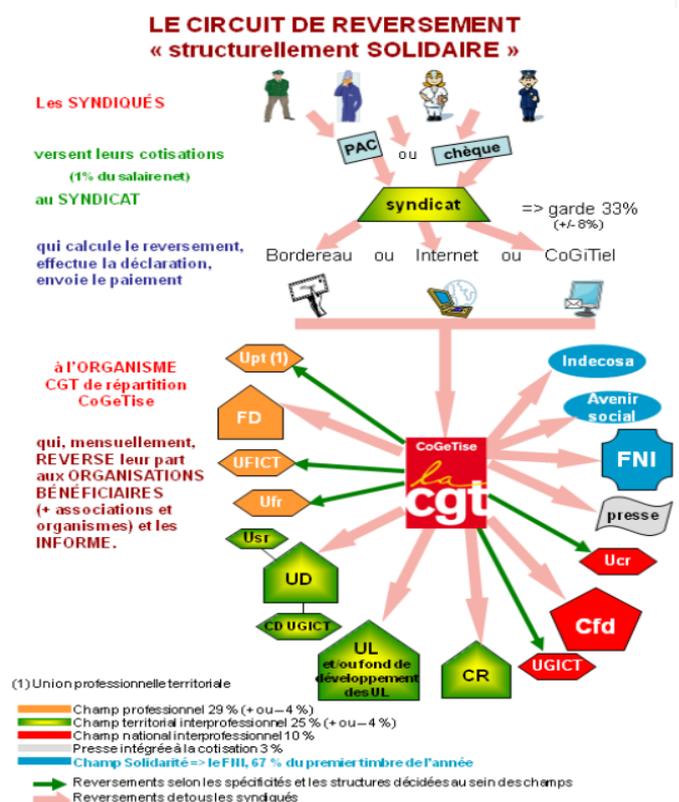
A cet effet nous avons pris collectivement la décision de faire contribuer chaque syndicat ou section à la vie de notre Organisation, élément indispensable d'un véritable fonctionnement démocratique. Les éléments financiers en constituent une dimension fondamentale.

Sans revenir plus que nécessaire sur l'importance du règlement du FNI, premier timbre de l'année permettant à la CGT de comptabiliser ses adhérents, et de financer le Fonds National Interprofessionnel (FNI) qui assure la solidarité financière entre les organisations de la CGT, et sur celui des timbres mensuels qui financent l'activité des organisations de la CGT, nous attirons ton attention sur l'importance de ces opérations pour l'ensemble des structures, professionnelles et interprofessionnelles.

A ce jour, nombre de règlement FNI et de cotisations n'ont pas encore été versés pour les années 2018 et 2019, alors que la date limite de règlement fixée approche à grands pas.

Aussi, devant les délais qui nous sont impartis, nous te sollicitons pour que tu puisses accorder, malgré une activité revendicative soutenue, quelques instants au paiement des cotisations des adhérents de ton syndicat ou de tes sections syndicales et individuel.les.

Camarade, en ces temps de confinement, prenez soin de vous et portez-vous bien car c'est à nous de préparer notre jour d'après !



STATUT DE L'ENCADREMENT



La dernière séance de négociation s'est tenue le 28 février dernier.

Pour rappel, l'objet de cette négociation porte sur l'existence d'une définition nationale interprofessionnelle de l'encadrement opposable aux branches, le devenir de la prévoyance cadre et l'impact sur le financement de l'Apec.

Cette ultime séance s'est révélée surprenante en plusieurs actes :

1. Un tour de table des organisations syndicales a eu lieu, suivi d'un temps consacré à la critique du contenu de la proposition du texte fourni par le patronat moins de deux jours avant la réunion. Texte qui – bien que meilleur que les précédents – comportait encore énormément de failles : sur la sécurisation du 1,5% prévoyance, la sécurisation de l'Apec, et toujours le manque d'une définition du statut cadre avec des critères clairs et objectifs. Sans compter une vision sacerdotale de l'encadrement, dans un texte toujours axé sur le transfert de la responsabilité de l'entreprise vers l'encadrement avec des obligations des salariés qui dédouanent l'entreprise sur les moyens mis à disposition de l'encadrement et des équipes de travail ;
2. À l'issue de ce tour de table des organisations syndicales, l'U2P et la CPME ont pris la parole pour la première fois depuis le début de la négociation – soit plus de deux ans. Ils ont affirmé leur écoute et leur volonté d'aboutir à un accord. Pour la première fois depuis le début de cette négociation, ces organisations ont tenu à se faire entendre indépendamment de la seule voix du Medef. L'U2P notamment a affirmé ses convergences avec les représentants des salariés sur leur volonté d'aboutir à un ANI sur une définition nationale interprofessionnelle de l'encadrement pour définir qui est cadre et qui ne l'est pas, afin de garantir un bon fonctionnement de l'Apec et sur le maintien obligatoire du 1,5% de la prévoyance cadre ;
3. Le Medef, totalement isolé au sein même de la représentation patronale, a demandé une interruption de séance. Après une longue interruption, il s'est finalement positionné pour un ANI sur l'encadrement, a proposé d'intégrer certaines demandes des organisations syndicales et a demandé une nouvelle interruption de séance pour finaliser le nouveau texte ;
4. Après cette nouvelle interruption de séance, la délégation patronale est revenue avec le nouveau texte qui devient un projet d'ANI, enrichi de certaines propositions des organisations syndicales. Il aura fallu une heure et trente minutes pour que nous ayons enfin entre nos mains l'ultime proposition du patronat, et il s'agit bien d'un ANI.

Ce projet d'accord sécurise le maintien des 1,5 % de la prévoyance cadre par référence aux ANI d'octobre 2015 et novembre 2017. Il reprend les éléments d'une définition nationale interprofessionnelle de l'encadrement sur la base des définitions de l'OIT, mais la fragilise en permettant aux branches « le cas échéant » de déterminer leur définition du cadre. Il pointe les enjeux socio-économiques et sociétaux auxquels sont confrontés les personnels d'encadrement – mais sans indiquer de pistes concrètes pour négocier dans les branches. Enfin, il sécurise partiellement l'Apec, puisqu'il n'actualise pas la définition nationale de l'encadrement.

Une relecture plus approfondie du texte devra être réalisée pour bien s'assurer de sa portée juridique. Néanmoins, le chemin parcouru en plus de deux ans de négociation pour contraindre le Medef à s'engager dans un ANI est très important, alors que le Medef invoquait sans cesse les ordonnances Macron et la non-normalité d'un ANI, qu'il refusait de conforter le niveau et le financement unilatéral par les employeurs de la prévoyance cadre pendant qu'il poussait les entreprises à signer des accords dérogatoires remettant en cause cette prévoyance.

Cependant, ce projet d'ANI n'a pas l'ambition portée par les organisations syndicales des salariés et singulièrement la CGT afin d'octroyer de nouveaux droits à l'encadrement pour exercer leurs responsabilités sociales et économiques. C'est pourquoi la CGT a obtenu une nouvelle intersyndicale le 6 mars, afin d'échanger sur l'appréciation du projet d'ANI et réfléchir aux initiatives pour faire déboucher les propositions des organisations syndicales de salariés sur les droits et moyens de l'encadrement, émises au cours de cette négociation.

Le texte est ouvert à la signature jusqu'à la fin de la période de confinement.

SALAIRE IMMÉDIAT, SALAIRE SOCIALISÉ...

La fiche de paie :

Lors de la consultation de notre fiche de paye, spontanément, nous nous contentons de lire la dernière ligne : le montant qui arrivera sur notre compte bancaire pour faire bouillir la marmite.

Mais les autres lignes, à quoi servent-elles ?

Les cotisations sociales :

Ce ne sont pas des « charges » comme nous le rabâchent tous les jours les tenants du « chacun pour soi », mais **du salaire socialisé ou mutualisé**, ce « salaire » que l'on touche ensuite à différentes étapes de sa vie :

Lors de **périodes de chômage** : Assurance Chômage .

Lors de période de **maladie** : Branche maladie ;

Pour aider les **familles** : Branche famille ;

A la **retraite** : Branche de retraite.

Sécurité Sociale

Sur mon salaire brut on me prélève différents pourcentages, à mon employeur aussi. C'est le financement de « **Notre protection sociale** ».

Toutes ces cotisations assises sur mon salaire vont dans le « pot commun » et quand j'ai un problème, je bénéficie de droits. **C'est le salaire Socialisé.**

Les cotisations permettent d'assurer la protection sociale de TOUS car nous sommes tous des assurés sociaux !

C'est la solidarité.

Huguette gagne un salaire de : 4000
Euros bruts par mois, soit 3116,45
Euros nets, elle cotise 883,55 Euros, son
employeur 1.696,79 Euros théoriquement
*

Marcel gagne un SMIC de 1800 Euros
bruts par mois (Revendiqué par la CGT),
1402,41 Euros nets, il cotise 357,59 Euros,
son employeur 763,56 Euros théoriquement
*

**Les calculs ne tiennent pas compte des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les employeurs (Loi Fillon) ce qui dire que le montant des cotisations de l'employeur est très inférieur.*

Dont 175,21 euros de CSG et CSG/CRDS pour **Marcel** et 390,25 euros pour **Huguette**
Huguette et Marcel ne cotisent pas la même chose, mais ils vont avoir les mêmes droits
(remboursement de soins, indemnités journalières en cas de maladie, de maternité ou d'accident du
travail, chômage, retraite, etc.) et seront protégés tous les deux, par le système de protection sociale
français.

C'est le principe : « **Chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins** », pilier de la Sécurité sociale imaginée par le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) adopté sous l'occupation nazie Allemande, le 15 mars 1944, proposant, dans la clandestinité :

« un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils seraient incapables de se les procurer par le travail », qui sera créé à la libération par **Ambroise CROIZAT**, ministre communiste du travail, ancien secrétaire général de fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT, que voudrait mettre à bas le patronat.

La Sécurité Sociale c'est la solidarité nationale entre les régimes :

Entre gros et petits revenus,

Entre malades et biens portants,

Entre actifs et retraités appeler également solidarité intergénérationnelle que Macron veut liquider !

Entre personnes avec et sans enfants.

Le financement de la protection sociale n'est pas un coût, mais une richesse, gage du développement de toute la société. Sous prétexte de réduction de ses fausses « charges », le patronat revendique la suppression totale des cotisations dites « patronales » et demande des « exonérations », des « allègements », etc.

A chaque nouvelle exonération, c'est à notre salaire que l'on touche et au final à nos droits, c'est la casse de la Protection sociale au profit des intérêts patronaux !

Remplacer une cotisation sociale par un impôt :

- c'est déconnecter le financement de la sécu du travail et de l'entreprise, qui est le seul lieu de création des richesses,
- c'est exonérer les entreprises de leurs responsabilités dans le financement de la Sécu,
- ce n'est pas faire participer tous les revenus au financement de la sécu puisque la CSG est payée à 88% par les salariés et les retraités.

Sans être exhaustif, la CGT exige :

Augmenter général des salaires sur la base d'un SMIC à 1900 euros (1 % d'augmentation générale des salaires, c'est 2,5 milliards pour la Sécurité sociale) ;

; Passage aux 32 heures hebdomadaires sans perte de salaires avec créations d'emplois (2,4% d'emplois en plus c'est : 9 milliards d'€ et 7 milliards € d'économie pour l'assurance chômage.

Une réforme du financement de la Sécurité sociale :

Axée sur la seule cotisation sociale ;

Introduire une surcotisation pour les entreprises qui recourent de façon abusive à la précarité ;

Faire contribuer les revenus financiers des entreprises au financement de la Sécurité au même taux que les cotisations salariales (30 milliards d'euros de recettes pour la sécu) ;

Supprimer les exonérations de cotisations sociales ; (20 milliards d'euros de recettes pour la Sécurité sociale) ;

Faire de l'égalité salariale F/H une réalité (6,5 milliards d'euros de rentrées pour la Sécurité sociale) ;

Supprimer la CSG pour la transformer en cotisation salariale et patronale, ce qui ferait immédiatement une augmentation (véritable) des salaires de 4 % ;

Lutter véritablement contre l'évasion fiscale et sociale estimée entre 60 et 80 milliards €

LES ELECTIONS TPE REPORTEES

Initialement prévues entre le 23 novembre et le 6 décembre 2020, les élections professionnelles dans les très petites entreprises (moins de 11 salariés) sont reportées au premier semestre 2021 suite à la situation sanitaire qui nous a conduit au confinement.

Les salariés des très petites entreprises sont les premiers impactés car ils n'ont, bien souvent, pas d'instances de représentatives du personnel, ils sont souvent isolés et ne connaissent pas forcément leurs droits et leurs employeur leurs devoirs. La campagne que nous aurons à mener ira bien au-delà de ces futures élections.

Les salariés des très petites entreprises sont 4,5 millions de salarié.es, soit plus de 2 millions d'entreprises, c'est 1 salarié sur 5 et ils représentent 9% du PIB. Ces salariés sont issus de différents secteurs comme l'artisanat, les particuliers employeurs, les professions libérales...



Les salariés des TPE (c'est-à-dire moins de 11 salariés) sont 4,6 millions qui travaillent dans les secteurs de :

- l'artisanat avec 2,4 millions de salariés (dont 1,4 million dans les entreprises de moins de 11 salariés dans le bâtiment, l'alimentation, les services...)
 - 750 000 chez les particuliers employeurs et 350 000 assistantes maternelles,
 - 600 000 dans les professions libérales (dentistes, notaires, avocats, pharmacies...),
 - 400 000 dans les petites associations,
 - 800 000 dans les petits commerces et petites industries non rattachés à un groupe,
- Et enfin 300 000 sans convention collective .

Dans notre département, c'est environ 142 000 salariés qui seront appelés à voter.

Depuis 2010, des Commissions Paritaires Régionales ont été mises en place , il existe 22 Commissions Paritaires Régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA).

Pour tous les salariés non couverts par une commission paritaire régionale sectorielle ou professionnelle, la loi du 17 août 2015 (relative au dialogue social et à l'emploi) a mis en place les CPRI, Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles.

les prérogatives de ces commissions sont les suivantes:

- elles donnent toute information ou conseil utile sur les dispositions légales ou conventionnelles.
- elles rendent tout avis utile sur les sujets spécifiques tels que l'emploi, la formation, l'égalité professionnelle, la santé au travail...
- elles facilitent la résolution des conflits individuels ou collectifs dans l'entreprise.
- elles font des propositions en matière d'activités sociales, culturelles et sportives.

La mise en place de ces commissions sera généralisée à l'issue des élections. Les camarades siègeront dans les CPRI en fonction des résultats à la proportionnelle des élections TPE.

13 à 14 FD sont concernées par ces élections.

La campagne TPE a un double enjeu : faire vivre auprès de ces salariés nos revendications, mais également maintenir sa place de 1ère organisation auprès de ces salariés, et de faire davantage progresser le nombre de voix exprimées pour la CGT.

Ces élections vont donner la représentativité des Organisations Syndicales dans les TPE.

Leur résultat sera additionné à ceux obtenus dans les entreprises entre 2017 et 2020 et participera à la pesée de la représentativité au plan interprofessionnel, dans les branches sur le territoire. Ces résultats donneront donc une photo de la force des organisations syndicales, leur donnant le droit de négocier, de signer des accords de branches et donneront des éléments de représentation des organisations pour siéger dans les instances paritaires.

Lors des dernières élections en 2016, la CGT du NORD est arrivée en tête avec 26,94% (10 points devant FO) d'où l'importance de réussir à nouveau cette campagne des élections des TPE.

Dès la fin du confinement, il faut lancer la campagne TPE. Il s'agira de mesurer et de prendre les décisions nécessaires pour gagner ces élections et de renforcer notre syndicalisme auprès de ces salariés trop isolés.

Info : La confédération a été mis en place un site dédié au élections TPE : « donne-toi le droit, vote CGT »



Tranche de vie militante en période de confinement !

Le 27 mars dernier, je suis contactée par une locataire du bailleur social Maisons & Cités. La chaudière de son logement est défaillante. Même si le soleil est de retour dans le Nord, la température n'y est pas. Il fait à peine 14° dans sa pièce de vie, et encore moins dans sa salle de bain. Il n'y a plus d'eau chaude aux robinets. Notre locataire est chez elle depuis le 17 mars, confinement qui s'impose à elle du fait qu'elle est atteinte d'une maladie occasionnant des faiblesses immunitaires.

Elle m'indique avoir contacté le 16 mars la société qui gère la maintenance et les dépannages. Pour information ou rappel, les locataires paient chaque mois des charges qui s'ajoutent à leur loyer pour financer la maintenance et les réparations assurant ainsi de bonnes conditions de vie dans le logement. L'intervention est programmée pour la journée du 19 mars, une journée de congés est donc posée pour accueillir le réparateur. En effet, Rentabilité oblige : il y a bien longtemps que les interventions sont programmées sur une journée et non plus sur une tranche d'horaires, mettant ainsi le locataire à la disposition du professionnel et le réparateur sous pression face à un nombre journalier d'interventions en augmentation.

Le 19 mars, bien que notre locataire soit aux aguets, elle retrouve dans sa boîte aux lettres un avis de passage lui indiquant le report de l'intervention au 27 mars. Etonnée, notre locataire reste toutefois tolérante, il faut dire qu'avec la crise sanitaire, la notion de l'urgence prend un autre sens : ma chaudière présente des signes de faiblesse mais je suis vivante et je ne suis pour l'instant pas atteinte du COVID19. Notre locataire est prête à patienter jusqu'au 27 mars mais dans l'intervalle sa chaudière s'est mise en sécurité, elle n'a maintenant plus d'eau chaude. Elle recontacte le prestataire devant intervenir. Les échanges sont difficiles et notre locataire se retrouve dépourvue face à une secrétaire qui lui propose un nouveau rendez-vous au 30 mars. Isolée, déprimée et paniquée, elle m'appelle sachant que je suis à la CGT, elle a d'ailleurs eu l'occasion de voter pour INDECOSA-CGT lors des dernières élections pour le renouvellement des représentants des locataires. Après avoir pris le temps de la rassurer, je contacte le bailleur Maisons & Cités et me présente au nom d'INDECOSA-CGT Nord.

L'agent d'astreinte, bien qu'attentif à ma demande, ne peut solutionner mon problème. En effet, un rendez-vous a été donné et puisqu'on approche du week-end, le prestataire ne peut plus être joint avant le lundi. Je lui fais remarquer qu'auparavant lorsqu'un locataire appelait pour une telle défaillance de la société, une note était envoyée à celle dernière et en fin d'année une pénalité lui était imputée puisqu'elle n'avait pas rempli les obligations imposées par le contrat, il prend note de mes coordonnées mais ne peut rien faire pour cette locataire. Je prends donc la décision d'appeler le prestataire. Et de nouveau, j'annonce que j'interviens au nom d'INDECOSA-CGT, association d'information et de défense des consommateurs. Après discussion, rappel sur les obligations du prestataire, le rendez-vous est avancé au samedi 28 mars. C'est-à-dire le lendemain.

Et je me dis, mais que la **CGT** a bien eu raison de créer son association d'**IN**formation et de **DE**fense des **CO**nsommateurs **SA**lariés en 1979.

Bénédicte BERTRAND

*Membre du Conseil d'Administration d'INDECOSA-CGT Nord
et de la Commission Exécutive de l'UD CGT du NORD*

UNE CONFERENCE REGIONALE 59 62 ATTENDUE !

Le 12 février dernier, le secrétariat du Comité Régional a convoquée sa Conférence comme le prévoient les statuts. Il a rappelé à cette occasion que le bon déroulement des débats qui s'y tiendront, suppose que l'ensemble des structures syndicales se saisissent des enjeux relatifs à cet outil de la CGT.

Il faut donc que l'ensemble des syndicats du Nord préparent cette conférence, en commençant par la direction de l'UD qui aura pour mission d'animer les réflexions et de porter les contributions qui émergeront lors des débats préparatoires. La conférence se tiendra les 19 et 20 novembre 2020 au village vacances Stella Maris. La convocation officielle sera transmise par courrier le 15 Mars 2020 (1^{er} envoi), la date limite d'inscription étant fixée au 15 septembre 2020. Pour information, notre UD59 avait proposé le Bâtiment de l'Avenir de Dunkerque, et nous ne pouvons que regretter un choix qui ne respecte pas les engagements d'alternance pour l'organisation de ces travaux. Participent à cette conférence, les membres des Commissions Exécutives des deux Unions Départementales (UD59 et UD62), les membres de leurs CFC respectives, un représentant de chaque Union Locale, un représentant de chaque Union Professionnelle organisée en région (ou de la Fédération), un représentant de l'USR 59, un représentant de l'USR 62, un représentant de la CD UGICT 59, un représentant de la CD UGICT 62, un représentant CFR 59/62, les membres du comité régional, les mandatés régionaux. Sont invités le Secrétaire régional Picardie ou son/sa représentant-e, les SG des Unions Départementales de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, un Secrétaire confédéral et référente confédérale, les représentants de l'Indecosa 59 et 62, la Présidente de l'IREO, le Responsable CSIR, le Coordonnateur MACIF et l'IRHS. La préparation politique de cette Conférence régionale a été ébauchée lors du secrétariat de février 2020.

Les thèmes porteraient sur les prérogatives actuelles du comité régional à partir de l'animation définie à la conférence régionale de mars 2017 (Emploi / formation, Santé au travail / Santé / service public de santé, Activité TPE / Artisanat, CSIR et IRHS). Plusieurs constats de difficultés ont été établis par le secrétariat régional qui vont nécessiter une prise en charge par nos structures dans le cadre de la conférence et ses débats préparatoires.

Sur les transports et ses enjeux régionaux tout d'abord, par manque d'identification des camarades en responsabilité et de perspectives revendicatives. Quelles convergences revendicatives et de luttes sur ce secteur d'activité qui connaît de profondes restructurations, qui a un impact important sur les conditions de vie des salarié-e-s et des citoyens de la région, tant au niveau social qu'environnemental ? Doit-on mettre en place une UIT CGT ?

Sur la politique industrielle ensuite, pour laquelle des rencontres régulières avec les professions, ou la mise en place d'un collectif spécifique peut être un élément de réponse destiné à construire là encore, des convergences revendicatives et de luttes.

Mais d'autres sujets peuvent être également abordés dans un cadre de cohérence régionale, comme les questions du logement, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des réseaux de communication, des services publics.

Mais en premier lieu, avant de défricher le terrain des perspectives, nous aurons à faire le bilan du dernier mandat, en termes d'initiatives, de résultats, de visibilité CGT sur les enjeux et la dimension régionale, et faire un point d'étape sur le fonctionnement de notre comité régional. Une fois ce travail réalisé, il conviendra de constater par énumération des faits où nous en sommes par rapport aux décisions de la feuille de route de 2017, de mesurer les écarts entre celle-ci et les résultats enregistrés, puis à analyser ces éléments en tenant compte du contexte.

Partant du compte rendu de la 9e Conférence régionale, un constat est déjà à réaliser sur les thèmes suivants :

- Activité CESER ; la nature des travaux et leur communication ;
- Activité TPE ; les démarche de renforcement, élections ;
- Emploi et formation professionnelle ; rôle et efficacité du CR ;
- Santé/santé au travail ; rôle et efficacité du CR.

Viendront dans un second temps, les questions du périmètre géographique du comité régional, de la pérennité des collectifs existants, de la coordination, du mode de fonctionnement et des responsabilités. Mais ne brûlons pas les étapes, et engageons nous tous dans la construction d'une grande conférence régionale...